



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES SENIORS PROCES VERBAL N° 9

Réunion plénière du : 04 février 2022.

A 18 h 00

Lieu : siège du DFSM à Yvetot

Présidence : M. Laurent LEFEBVRE

Membres participants : MM. Jean Luc LEBRUN, Gérard LELIEVRE, Michel MOGIS, Jean Luc TIRET.

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **déla**i de **7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

RAPPEL AUX CLUBS

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, de joueurs non titulaires de licence, des clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence du délégué à la police du terrain, licence manquante).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, merci de nous donner la raison de son utilisation, c'est aussi le club recevant qui doit envoyer la feuille de match, quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs, qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District, via Footclubs et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions du DFSM.

Championnat Vétérans : comme prévu à l'article 12 du règlement des compétitions du DFSM, peuvent être inscrits sur la feuille de match 14 joueurs au maximum, tous de la catégorie Vétéran.

Critérium Vétérans : Les clubs pourront inscrire sur la feuille de match 16 joueurs au maximum, tous de la catégorie Vétéran, et procéder à 5 remplacements.

RAPPEL PASS VACCINAL

Principe fondamental

Pour pouvoir être inscrit sur la feuille de match et prendre part à la rencontre, le licencié doit impérativement présenter avant le coup d'envoi un pass sanitaire valide. Il est précisé qu'une telle obligation s'applique à toutes les rencontres officielles, y compris celles ayant lieu sur une installation sportive pour laquelle le contrôle du



pass à l'entrée n'est pas obligatoire.

Vérification

Lors du contrôle des licences avant le coup d'envoi, un membre de chaque club (le référent covid ou à défaut tout dirigeant licencié) pourra vérifier, en présence de son homologue adverse, que chaque licencié de l'autre club inscrit sur la feuille de match présente un pass vaccinal valide.

ADOPTION DES PROCES VERBAUX

La Commission procède à l'adoption du procès-verbal n° 7 de la réunion plénière du 17 décembre 2021, publié sur le site du DFSM le 04 janvier 2022, du procès-verbal n° 8 de la réunion restreinte du 12 janvier 2022, publié sur le site du DFSM le 13 janvier 2022, du procès-verbal n° 8 bis de la réunion restreinte du 18 janvier 2022, publié sur le site du DFSM le 19 janvier 2022.

En l'absence d'observation, les procès-verbaux son adoptés à l'unanimité.

La commission s'est réunie afin de traiter les dossiers en cours, et surtout pour planifier les nombreuses remises de matchs de championnat qui ont été reportées suite aux intempéries.

De plus les journées du 16 janvier 2022 et du 23 janvier 2022 ont été repositionnées suite à la décision commune des cinq Districts et de la Ligue de reporter ces rencontres suite à la prolifération des cas Covid 19 dans les clubs.

La commission, en accord avec la décision du comité de direction du DFSM, a annulée toutes les coupes Seniors et Vétérans du DFSM afin de mener à son terme toutes les rencontres des championnats du DFSM, le calendrier général nous laissant peu de marge pour les matchs de rattrapage, en particulier dans les groupes de 14 ou il reste très peu de dates, voir pas du tout pour certains clubs, ce qui nous amènera à faire jouer des rencontres en semaine ou à décaler les deux dernières journées de championnat si des rencontres sont reportées à cause des intempéries en février et mars.

Nous ne manquerons pas d'en informer les clubs dans les meilleurs délais si cette situation s'avère nécessaire.

Merci aux clubs de consulter le site du DFSM, régulièrement, car nous remettons à jour le calendrier chaque fois que des rencontres ne sont pas jouées, et de nous informer d'éventuelles anomalies.

DECISIONS

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n° 23601497 ENT S AUMALE 1 / EU FC 1 du 19 décembre 2021

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 06 janvier 2022, procès-verbal publié sur le site du DFSM le 17 janvier 2022.

La commission jugeant en 1^{ère} instance :

- Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match n° 23601623 US GRAMMONT / ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE du 5 septembre 2021

District de Football de Seine-Maritime
13 rue de la corderie 76190 Yvetot - 02 35 12 17 70
Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



Prenant connaissance de la décision de la Commission Régionale d'Appel, lors de sa réunion du 24 janvier 2022, procès-verbal publié sur Footclubs le 25 janvier 2022.

La commission jugeant en 1^{ère} instance :

- Donne match perdu par pénalité, 0 point, au club de l'US GRAMMONT mais Le club de l'ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match, il conserve le point acquis et les buts marqués lors de cette rencontre. Les buts marqués par le club de l'US GRAMMONT lors de cette rencontre sont annulés.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Match n° 23649990 FC NORD OUEST 1 / SAINT AUBIN FC 2 du 21 novembre 2021

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale de Discipline, lors de sa réunion du 13 janvier 2022, procès-verbal publié sur Footclubs le 17 janvier 2022.

La commission jugeant en 1^{ère} instance :

- Donne match à rejouer le 24 avril 2022 avec 3 arbitres à la charge des deux clubs.

Match n° 23602378 F.C VIEUX MANOIR 1 / AMS BOUILLE MOULINEAUX du 24 octobre 2021

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale d'Appel, lors de sa réunion du 10 janvier 2022, procès-verbal publié sur le site du DFSM le 14 janvier 2022.

La commission jugeant en 1^{ère} instance :

- Donne match perdu par pénalité, 0 point, aux deux clubs sur le score de 0 but à 3.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Match n° 23602922 FC BIVILLE LA BAIGNARDE 1 / FC LIMESY 1 du 7 novembre 2021

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 06 janvier 2022, annexe au procès-verbal publiée sur Footclubs le 17 janvier 2022.

La commission jugeant en 1^{ère} instance :

- Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE A

Match n° 23650493 FC PONTOIS 1 / FC CRIQUIERS 1 du 31 octobre 2021

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale d'Appel, lors de sa réunion du 03 janvier 2022, procès-verbal publié sur Footclubs le 11 janvier 2022.

La commission jugeant en 1^{ère} instance :

- Donne match perdu par pénalité, 0 point, aux deux clubs sur le score de 0 but à 3.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE B

Match n° 23604383 ASL RAMPONNEAU FECAMP 2 / US DOUDEVILLE 2

Rencontre du 5 décembre 2021 jouée le 19 décembre 2021.

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 06 janvier 2022, procès-verbal publié sur le site du DFSM le 17 janvier 2022.

La commission jugeant en 1^{ère} instance :

- Donne match perdu par pénalité, 0 point, à ASL RAMPONNEAU FECAMP 2 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'US DOUDEVILLE 2 sur le score de 3 buts à 0.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Prenant connaissance du forfait général de l'OH TREFILIERIES NEIGES 4 reçu par mail le 17 janvier 2022.

La commission jugeant en 1^{ère} instance :

- Déclare cette équipe forfait général dans le championnat Seniors Matin Départemental 1 Poule C



- Place cette équipe à la dernière place de son championnat avec 0 point et soustrait tous les points acquis et les buts pour et contre, par toutes les équipes lors des rencontres jouées contre cette équipe
- Inflige une amende de 560€ au club de l'OH TREFILIERIES NEIGES.(annexe financière du DFSM)

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match n° 23627560 FC BIVILLE LA BAINARDE 2 / AS DIEPPE DAVIGEL 1

Rencontre du 14 novembre 2021 jouée le 19 décembre 2021.

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 06 janvier 2022, procès-verbal publié sur le site du DFSM le 17 janvier 2022.

La commission jugeant en 1^{ère} instance :

- Donne match perdu par pénalité, 0 point, au FC BIVILLE LA BAINARDE 2 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'AS DIEPPE DAVIGEL 1 sur le score de 3 buts à 0.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE E

Match n° 23651439 AS ANGERVILLE L'ORCHER 2 / US CAP DE CAUX 3

Rencontre du 7 novembre 2021 jouée le 19 décembre 2021.

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 06 janvier 2022, procès-verbal publié sur le site du DFSM le 17 janvier 2022.

La commission jugeant en 1^{ère} instance :

- Donne match perdu par pénalité, 0 point, à l'AS ANGERVILLE L'ORCHER 2 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'US CAP DE CAUX 3 sur le score de 3 buts à 0.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE E

Match n° 23652423 ES SAINTE ANTOINE 2 / AS LANQUETOT 1

Rencontre du 28 novembre 2021 jouée le 19 décembre 2021.

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 06 janvier 2022, procès-verbal publié sur le site du DFSM le 17 janvier 2022.

La commission jugeant en 1^{ère} instance :

- Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

HOMOLOGATION

L'homologation d'une rencontre est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance l'a concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date, en application de l'article 147 des RG de la LFN.

RENCONTRES DU 30 janvier 2022

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n° 23601524 US AUFFAY 1 / ES JANVAL DIEPPE 1

La rencontre est reportée à une date ultérieure.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match n° 23601735 A MALAUNAY 1 / FC CAUDEBEC 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à A MALAUNAY.



SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE C

RAS

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match n° 23602043 U.S CRIEL SUR MER 1 / NEUVILLE A.C 2

Considérant l'inscription sur la feuille de match, de joueurs susceptibles d'être suspendus le jour de la rencontre, la commission a décidé de faire usage de son droit d'évocation, prévu à l'article 187.2 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Le dossier est placé en instance d'homologation.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Match n°23649890 US BACQUEVILLE 1 / US SAINT JEAN FRESQUIENNES 1

La rencontre est reportée au 24 avril 2022.

Match n°23649893 FC YERVILLE 1 / O BELMESNIL 1

La rencontre est reportée au 24 avril 2022.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Match n° 23650022 AS GOURNAY EN BRAY 2 /O DARNETAL 2

Réserves d'avant match de l'A.S GOURNAY EN BRAY, non confirmées.

Match n° 23650025 CLEON CO 2/SAINT AUBIN FC 2

Considérant l'inscription sur la feuille de match, d'un joueur susceptible d'être suspendu le jour de la rencontre, la commission a décidé de faire usage de son droit d'évocation, prévu à l'article 187.2 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Le dossier est placé en instance d'homologation.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match n° 23602442 FC VIEUX MANOIR 1 / STADE GRAND QUEVILLY 2

Pour non-utilisation de la FMI du fait du FC VIEUX MANOIR, une amende de 30€ est infligée au FC VIEUX MANOIR.

Match n° 23602443 FC SAINT JULIEN 2 / AMS LA BOUILLE MOULINEAUX

Feuille de match papier, insuffisamment rédigée, absence de juge de touche. Une amende de 15€ est infligée à l'AM.S LA BOUILLE MOULINEAUX.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE E

Match n° 23650155 AS FAUVILLE EN CAUX 2 / US DES VALLEES 1

Constatant l'absence sur le terrain de l'US DES VALLEES 1 au coup d'envoi, la Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait à L'US DES VALLEES 1 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier l'AS FAUVILLE EN CAUX 2 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168€ à l'US DES VALLEES.

Match n° 23650156 US HERICOURT EN CAUX 1 /GRPT SPORTIF AV 1

La rencontre est reportée au 24 avril 2022.



Match n° 23650157 U.S LILLEBONNE 2 / F.C BREAUITE BRETTEVILLE1
Feuille de match sur papier

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE F

Match n° 23650286 ATHLETI'CAUX FC 2 / USF FECAMP 2

Constatant l'absence sur le terrain de l'USF FECAMP 2 au coup d'envoi, la Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait à L'USF FECAMP 2 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier l'ATHLETI'CAUX FC 2 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168€ à l'USF FECAMP.

Match n° 23650287 A.S ANGERVILLE L'ORCHER 1 / HAVRE S'PORT 1

La rencontre est reportée au 1^{er} mai 2022.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n° 23602835 US LONDINIÈRES 2 / ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'US LONDINIÈRES.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Match n° 23602969 CA LONGUEVILLE SUR SCIE 2 / AS OUVILLE L'ABBAYE 2

La rencontre est reportée au 6 mars 2022.

Match n° 23602971 FC DU NORD OUEST 2 / US BACQUEVILLE 2

La rencontre est reportée au 17 avril 2022.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE C

RAS

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE D

Match n° 23668982 MONT SAINT AIGNAN FC 3 / AS CANTON D'ARGEUIL 2

Une amende de 5 € est infligée au club de MONT SAINT AIGNAN pour une licence manquante (délégué).

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée au club de l'AS CANTON D'ARGEUIL.

Match n° 23668983 AS LA LONDE 1 / STADE SOTTEVILLAIS CC 3

Constatant l'absence sur le terrain du STADE SOTTEVILLAIS CC 3 au coup d'envoi, la Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait au STADE SOTTEVILLAIS CC 3 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier l'AS LA LONDE 1 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168€ au STADE SOTTEVILLAIS CC.

Match n° 23668985 REUNIONNAIS FC 1 / ES SAINT AUBIN CELLOVILLE 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée au club de REUNIONNAIS FC.



Une amende de 5 € est infligée au club de REUNIONNAIS FC pour une licence manquante (délégué).

Une amende de 5 € est infligée au club de l'ES SAINT AUBIN CELLOVILLE pour une licence manquante (arbitre assistant).

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE E

Match n° 23603363 US EPOUVILLE 3 / RC HAVRAIS 2

Feuille de match FMI transmise hors délai ; une amende de 20€ est infligée à l'US EPOUVILLE.

Match n° 23603367 CA HARFLEUR BEAULIEU 1 / RC NORMAND 1

Réserves techniques des deux clubs, non confirmées.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE A

Match n° 23650506 FC BARENTIN 2 / FC CRIQUIERS 1

Forfait déclaré du FC CRIQUIERS 1. La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait au FC CRIQUIERS 1 sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier le FC BARENTIN 2 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 112 € au FC CRIQUIERS.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE B

RAS

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE C

Match n° 23603889 ST JEAN DE FRESQUIENNES 2 / FC ST ETIENNE DE ROUVRAY 3

La rencontre est reportée au 10 Avril 2022.

Match n° 23603886 A EN AVANT ST PIERRE 1 / CANTELEU FC 1

Une amende de 20 € est infligée au club de CANTELEU FC pour absence de numérotation de maillots, numérotation non réglementaire ou manque de corrélation entre le n° du maillot et l'inscription sur la feuille de match

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE D

Match n° 23784291 TANCARVILLE AC 1 / FONTAINE U 1

La rencontre est reportée au 13 Février 2022.

Match n° 23784293 RC HAVRAIS 3 / JS ST LEONARD 76 1

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée au club du RC HAVRAIS 3.

Considérant l'inscription sur la feuille de match, d'un joueur susceptible d'être suspendu le jour de la rencontre, la commission a décidé de faire usage de son droit d'évocation, prévu à l'article 187.2 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Le dossier est placé en instance d'homologation.

Match n° 23784294 US ST THOMAS 1 / US DES FALAISES 1

Une amende de 20€ est infligée au club de l'US ST THOMAS 1 pour FMI non transmise dans les délais après la rencontre



SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n° 23604647 BOSC LE HARD 3 / YVETOT AC 4

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à BOSC LE HARD.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match n° 23650998 ST MARTIN VIVIER 1 / FC TOURVILLE LA RIVIERE 2

Une amende de 5 € est infligée au club de ST MARTIN VIVIER pour une licence manquante (arbitre assistant).

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n° 23604871 ROLLEVILLE FC 1 / ST ROMAIN AC 3

La rencontre est reportée au 27 mars 2022.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match n° 23604997 O BELMESNIL 2 / US GREGES 3

Réserves d'avant match de l'US GREGES, confirmées.

Le dossier, transmis à la commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Match n° 23651132 FC SAINT CLAIRAIS 2 / TOUSSAINT 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à FC SAINT CLAIRAIS.

Match n° 23651133 FC FREVILLE BOUVILLE SIVOM 3 / US SENNEVILLAISE 1

Feuille de match FMI transmise hors délai ; une amende de 20€ est infligée au FC FREVILLE BOUVILLE SIVOM.

Match n° 23651134 YERVILLE FC 3 / FC LIMESY 3

La rencontre est reportée au 1^{er} mai 2022.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Match n° 23651352 ISNEAUVILLE FC 1 / ES MONTIGNY VAUPALIERE 1

La rencontre est reportée au 1^{er} mai 2022.

Match n° 23651353 ASM AMFREVILLE / A ROUENNAISE 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à ASM AMFREVILLE.

Match n° 23651354 FC DES VILLAGES 1 / US HOUPEVILLE 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à FC DES VILLAGES.

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée à FC DES VILLAGES.

Feuille de match FMI transmise hors délai ; une amende de 20€ est infligée à FC DES VILLAGES.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match n° 23605396 AS SAINT JEAN DE LA NEUVILLE 1 / YPREVILLE BIVILLE FC 1

District de Football de Seine-Maritime
13 rue de la corderie 76190 Yvetot - 02 35 12 17 70
Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



La rencontre est reportée au 24 avril 2022.

Match n° 23605393 MANEGLISE FC 1 / JS NOINTOT 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au MANEGLISE FC.

Match n° 23786518 AS PETIVILLE 1 / GAINNEVILLE AC 3

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'AS PETIVILLE.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE E

Match n° 23651487 ROGERVILLE FC 1 / AS MONTIVILLIERS 3

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à ROGERVILLE FC.

Une amende de 5 € est infligée à l'AS MONTIVILLIERS pour une licence manquante (arbitre assistant).

Match n° 23651489 HAVRE ASMC 1 / US CAP DE CAUX 3

La rencontre est reportée au 10 avril 2022.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n° 23651817 ES ARQUES LA BATAILLE 3 / FC OFFFRANVILLE 3

La rencontre est reportée au 27 mars 2022.

Match n° 23651818 AS LE TREPORT 3 / US LONDINIÈRES 3

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'AS LE TREPORT.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Match n° 23651506 US HERICOURT EN CAUX 3 / ENTENTE DOUDEVILLE SAINT LAURENT EN CAUX 1

La rencontre est reportée au 20 mars 2022.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Match n° 23652021 CANTELEU FC 2 / FC THOUBERVILLE 2

La rencontre est reportée au 24 avril 2022.

Match n° 23652023 FC BOOS 3 / FRIENDS UNITED FC 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au FC BOOS.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE D

Match n° 23652392 AS CANTON D'ARGUEIL 3 / FC SOMMERY 1

La rencontre est reportée au 27 mars 2022.

Match n° 23652393 US AUFFAY 3 / ENTENTE US SAINT M O FCVM

La rencontre est reportée au 27 mars 2022.

Match n° 23652095 AS RONCHEROLLES 2 / FC DU NORD OUEST 3

La rencontre est reportée au 10 avril 2022.



SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE E

Match n° 23652485 ES INTERC SAINT ANTOINE 2 / ATHLETI'CAUX FC 3

La rencontre est reportée à une date ultérieure.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE F

Match n° 23660113 AS MONTIVILLIERS 4 / AS ANGERVILLE L'ORCHER 3

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée à l'AS ANGERVILLE L'ORCHER.

Match n° 23660114 HAVRE S'PORT 3 / FC MANNEVILLE LA GOUPIL 2

Une amende de 5 € est infligée au HAVRE S'PORT pour une licence manquante (arbitre assistant).

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 POULE A

RAS

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 2 POULE A

RAS

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Match n° 23633994 FC BOOS 41 / O DARNETAL 41

La rencontre est reportée au 27 mars 2022.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n° 23652752 STADE SOTTEVILLAIS CC 41 / US GRAMMONT 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée au STADE SOTTEVILLAIS CC.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE B

RAS

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE A

Match n° 23607432 FC DE BIVILLE LA BAIGNARDE 41 / OLYMPIQUE DU LITTORAL 41

Lors du contrôle du pass vaccinal, 7 joueurs de l'OLYMPIQUE DU LITTORAL 41 ont présentés leur pass vaccinal et s'est retrouvé en nombre de joueurs insuffisants pour débiter la rencontre. La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait à l'OLYMPIQUE DU LITTORAL 41 sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier le FC BIVILLE LA BAIGNARDE 41 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168 € au club de l'OLYMPIQUE DU LITTORAL.

Match n° 23607433 AS DES MUNICIPALUX DE BARENTIN 41 / AS OUVILLAISE 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à l'AS DES MUNICIPALUX DE BARENTIN.

Match n° 23607434 PLATEAU/ASSOCIATION 41 / STADE VALERIQUEAIS 41

La rencontre est reportée au 24 avril 2022.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE B

Match n° 23627408 GASEG SAINT-RIQUIER 41 / AS FAUVILLAISE 41



Terrain impraticable. La rencontre est reportée au 17 avril 2022.

Match n° 23627409 AS OURVILLAISE 41 / AS SASSETOT THEROULD 41
La rencontre est reportée au 24 avril 2022.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE C

Match n° 23607698 F LA BOUCLE DE SEINE 41 / US FORET DE ROUMARE PRESQU'ILE 41
Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.
Une amende de 15€ est infligée à F LA BOUCLE DE SEINE.

Match n° 23607701 ENT MOTTEVILLE CROIXMARE 41 / LE TRAIT/DUCLAIR 41
Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.
Une amende de 15€ est infligée à l'ENT MOTTEVILLE CROIXMARE.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE D

Match n° 23608070 US DE BOLBEC 41 / US SAINT THOMAS 41
La rencontre est reportée au 20 mars 2022.

Match n° 23608072 USF FECAMP 41 / FC BREAUDE BRETTEVILLE 41
Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.
Une amende de 15€ est infligée à l'USF FECAMP.

Match n° 23608073 ES DU MONT GAILLARD 41 / ES INTERC SAINT ANTOINE 41
Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.
Une amende de 15€ est infligée à l'ES DU MONT GAILLARD.

Match n° 23608076 JS FONTENAY 41 / SOLIDARITE S GOURNAY 41
Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.
Une amende de 15€ est infligée au JS FONTENAY.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE E

Match n° 23608263 FC ROLLEVILLE 41 / OH TRIFIL.NEIGES 41
Match n° 23608266 AS FOURE LAGADEC H 41 / RC PORT DU HAVRE 41
Les rencontres sont reportées au 20 mars 2022.

Le Président de la Commission,

Laurent LEFEBVRE

Le Secrétaire de la commission,

Jean-Luc TIRET